

Notice explicative n°1

Approbation du Procès Verbal du Comité Syndical du 13 juin 2016

Monsieur le Président du Syndicat propose à l'Assemblée délibérante d'approuver le Procès Verbal de la séance du 13 juin 2016

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du lundi 13 juin 2016

Le lundi 13 juin 2016, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Monsieur Louis ESCOULA, Président en exercice.

Madame Simone Toribio a été nommée Secrétaire de Séance

2016.06.01 Approbation du PV du Comité Syndical du 15/03/2016

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le Procès Verbal du 15 mars 2016.

Le Procès verbal a été approuvé à l'unanimité.

2016.06.02 Approbation du Compte Administratif 2015

Monsieur Lery a proposé aux délégués d'adopter le Compte Administratif 2015 du SITPRT, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultats 2014

Recettes de fonctionnement :	813 302,00 €
Dépenses de fonctionnement :	815 365,93 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de	- 2 063,93 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	271 337,83 €
Soit un résultat de clôture de :	269 273,90 €

Recettes d'investissement :	1077,15 €
Dépenses d'investissement :	0 €
Soit un résultat d'investissement de	1077,15€
Résultat d'investissement antérieur reporté :	3376,24€
Soit un résultat de clôture de :	4453,39€

Le compte administratif 2015 a été soumis à l'approbation du Comité Syndical, Monsieur le Président s'est retiré pendant le vote.

Votes : Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Le compte administratif a été approuvé

2016.06.03 Convention de l'étude d'accessibilité du corridor Sud-Ouest Muret/Toulouse

Monsieur Lery a présenté aux délégués les termes de la convention de l'étude d'accessibilité entre le Muretain Agglo et le SITPRT pour le corridor de déplacements entre Muret et Toulouse.

Dans le cadre de la mise en révision des documents de planification urbaine (SCOT et PDU), et dans le contexte du schéma de Coopération intercommunale qui conduit à l'élargissement du périmètre de l'Agglomération, les élus du Muretain Agglo et du SITPRT souhaitent engager une étude d'accessibilité autour du corridor principal de déplacements dans le Sud-Ouest, entre Muret et Toulouse.

Le périmètre de ce corridor intègre la RD15, l'A64, ainsi que l'axe RD117 / RD820, corridor constituant le cœur des échanges entre Toulouse et notre territoire (et au-delà tout le sud du département), et étant de fait une porte métropolitaine majeure de l'aire urbaine.

Ce périmètre d'étude est en outre irrigué par l'axe ferroviaire Muret /Toulouse, est desservi par les lignes urbaines Tisséo et les lignes interurbaines arc en Ciel, et, au-delà des déplacements radiaux vers Toulouse comprend un nombre important de déplacements internes vers les pôles d'emplois et de services du secteur, et les pôles d'échanges majeurs que sont les gares de Muret et Portet.

Les concertations menées notamment dans le cadre du projet mobilités 2020-2025-2030 valant révision du PDU, ont révélé de façon prégnante les principaux enjeux et les préoccupations prioritaires des différents acteurs locaux en matière de circulation VP dans ce corridor, ainsi que d'accès aux différentes zones d'emplois, d'habitat ainsi qu'aux différents pôles d'échanges.

Par ailleurs, la création de la Ligne Express Tisséo 117 (Muret / Roques / Portet / Basso-Cambo) en septembre 2016 et la mise en œuvre du Linéo 5 à horizon 2019 nécessitent d'évaluer plus précisément les conditions de circulation actuelles et projetées et de rabattement (VP, TC, modes actifs) sur le périmètre d'étude, et particulièrement sur l'axe RD 820, notamment depuis les communes limitrophes : Muret, Roques, Frouzins et Portet.

En effet, le constat de saturation du réseau de voirie aux heures de pointe du matin et du soir, vers et depuis les zones d'activités de Muret, Roques et Portet, mais aussi de Toulouse, nécessite de mener une réflexion sur l'amélioration des accès routiers et de transport en commun de l'ensemble du secteur, a fortiori si on considère le potentiel de développement important de ce territoire à horizon 2020 et 2030, autant en terme d'emplois que d'habitants.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

- évaluer le trafic et les conditions de circulations actuelles et projetées
- évaluer les besoins en terme d'infrastructures de transport (routières, et transport en commun)
- modéliser le trafic pour connaître les évolutions des flux VP, TC, modes actifs, à horizon du SCOT et du PDU (2030) sur le périmètre d'étude
- d'identifier les points durs et disposer de préconisations d'aménagement favorisant la circulation d'ensemble et l'accessibilité des pôles d'échanges existant ou à créer
- disposer d'éléments permettant d'engager un dialogue avec les gestionnaires de voirie.

Compte tenu de ces objectifs, il est indispensable d'identifier en amont les projets urbains d'habitat et de développement économique portés par le Muretain Agglo et le SITPRT d'ici 2030 afin de garantir la bonne cohérence Urbanisme / Mobilité, et mettre à jour les hypothèses nécessaires aux modélisations de trafic.

Le montant de cette étude est évalué à 50 000€, et son coût serait porté pour moitié par le Muretain Agglo et pour moitié par le SITPRT, via un groupement de commande.

La consultation serait lancée le 8 juin, pour une attribution du marché mi- juillet, et un rendu des conclusions fin 2016.

Le Comité Syndical a délibéré et :

- a approuvé à l'unanimité les termes de l'étude
- a autorisé le Président à signer tout document relatif au marché.

Questions diverses

Projet courrier gamme tarifaire TISSEO

Monsieur le Président a proposé aux délégués le projet du courrier concernant la gamme tarifaire.

Après lecture les membres du Comité Syndical ont approuvé les termes de ce courrier.